

L'industrie en France : Comment la mesurer ? Quels constats en 2023 ?

Par Vincent HECQUET et Sylvain MOREAU
Insee

La description du tissu industriel français exige qu'au préalable on définisse les activités productives qui relèvent de l'industrie, et que l'on identifie les entreprises qui les exercent. La nomenclature d'activité française (NAF) liste les activités qui relèvent de l'industrie. Plusieurs démarches statistiques, s'appuyant toutes sur la NAF, permettent de broser un panorama de l'industrie. On peut raisonner en branche, à partir d'unités de production homogène, ou en entreprises, c'est-à-dire en incluant les activités connexes nécessaires à l'activité industrielle. Le poids de l'industrie dans le PIB n'est pas le même, mais, dans tous les cas, on constate une très forte baisse depuis plusieurs décennies. Si on étudie la population des entreprises industrielles, la proportion de GE (grandes entreprises) et d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) se révèle être très élevée, et très supérieure aux autres secteurs d'activités, avec une forte exposition à l'international, une productivité et des salaires élevés. Enfin, si on constate une certaine stabilité du poids de l'industrie, voire un léger rebond ces toutes dernières années, les conséquences de la hausse des prix de l'énergie sur l'activité des industries les plus énergivores rendent difficile tout diagnostic pour les années qui viennent.

Quand on s'intéresse à l'industrie en France, et que l'on essaie de caractériser ce qu'elle est en ce début du XXI^e siècle, la première question à se poser est la suivante : Qu'est-ce le secteur de l'industrie ? Comment le définit-on ? Et comment peut-on identifier une entreprise industrielle ?

Qu'est-ce qu'une activité industrielle ?

Pour la statistique publique, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. La grille de lecture qui permet de classer les différentes activités économiques dans l'industrie est la nomenclature d'activité française (NAF), qui est une déclinaison de la nomenclature européenne, qui, elle-même, s'articule sur une nomenclature mondiale définie au niveau de l'ONU. Le contour précis de l'industrie est donc donné par une liste d'items de la NAF. Si l'on se réfère à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs, l'activité industrielle telle qu'elle est mesurée chaque mois par l'indice de la production industrielle se rapporte au secteur dit secondaire. Une distinction est généralement établie entre, d'une part, l'industrie manufacturière, la section C de

la NAF qui recouvre la quasi-totalité des activités de transformation, et, d'autre part, les autres activités industrielles telles que les industries extractives, la production et la distribution d'énergie ainsi que la « distribution d'eau, la gestion des déchets et la dépollution », classées respectivement dans les sections B, D et E de la NAF.

Qu'est-ce qu'une entreprise industrielle ?

Une fois cette définition posée, l'objectif de la statistique publique est d'identifier dans les acteurs économiques ceux qui relèvent de l'industrie des autres, avec une question sous-jacente : comment définir une entreprise industrielle ? La réponse peut sembler simple : une entreprise relève de l'industrie si son code APE (activité principale exercée) est un code qui est qualifié comme industriel dans la NAF. Depuis plusieurs années, au sein de l'Insee, mais plus globalement au niveau européen, on considère que l'unité juridique ou unité légale (UL) telle qu'elle est définie par le répertoire Sirene n'est pas l'unité économique pertinente et qu'il faut travailler au niveau de l'entreprise telle qu'elle est définie par la LME (loi de modernisation de l'économie), c'est-à-dire la plus petite combinaison

d'UL, qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment dans l'affectation de ses ressources courantes. Pour chaque entreprise, l'Insee calcule une APE, suivant les mêmes principes que ceux qui sont définis au niveau des UL présentes dans le répertoire Sirene : une entreprise est classée comme relevant de l'industrie si sa part d'activité qui relève de l'industrie est celle qui dégage le plus de valeur ajoutée.

Avec cette approche, la répartition sectorielle du système productif est sensiblement différente de celle que l'on obtiendrait si l'on travaillait uniquement à partir des unités légales. On agrège ainsi au niveau des entreprises des unités légales qui relèvent du commerce ou des services mais qui contribuent majoritairement, voire totalement, à l'activité d'unités légales relevant de l'industrie. Avec cette approche, l'industrie pèse 10,7 % du PIB en 2023, contre 9,3 % dans l'approche UL.

En d'autres termes, le secteur industriel recouvre les parties françaises de chaînes de valeur industrielles composées du noyau que constitue la production de biens manufacturés, et des activités connexes qui lui sont suffisamment adhérentes pour justifier leur intégration au sein de la même entité de décision (ou, à tout le moins, leur contrôle). Cette approche est économiquement pertinente : si l'activité industrielle n'existait pas, les activités induites dans le secteur du commerce et des services n'existeraient pas non plus. Mais elle peut poser des défis dans l'analyse des phénomènes économiques.

En effet, on mesure à l'Insee l'activité française, et, notamment, pour les multinationales, leur activité et leurs résultats financiers sur le territoire. Or suivant les politiques mises en œuvre par ces groupes, on constate une évolution de leur activité productrice, qui peut être délocalisée dans d'autres pays, et un maintien au niveau national d'activités commerciales ou de gestion financière. Dans certains secteurs très concentrés, la bascule de grandes entreprises industrielles dans le commerce, voire le service, n'est pas un cas d'école, et peut avoir potentiellement un très fort impact sur les résultats économiques de l'industrie française, tels qu'ils sont publiés par l'Insee. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'exemples de grands groupes industriels multinationaux dont l'activité proprement industrielle en France aurait tellement diminué qu'ils auraient basculé dans d'autres secteurs et auraient eu un impact sur les résultats diffusés par l'Insee. Mais, ce n'est pas un cas d'école, et, depuis plusieurs années, certains grands groupes industriels sont à la limite de basculer dans le commerce.

Une approche complémentaire : l'approche branche

Une approche complémentaire permettant d'éclairer le poids de l'industrie dans l'économie en captant de façon plus pure l'activité industrielle menée sur le territoire, sans en voir disparaître les parties qui deviendraient dominées par les activités de services adhérentes, consiste à raisonner en branche d'activité, c'est-à-dire à regrouper des unités de production

homogène, qui, par définition, n'ont qu'une activité et qui fabriquent donc des produits qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Selon cette approche, la valeur ajoutée de la branche industrie manufacturière s'élève à 276,1 milliards d'euro, soit 9,8 % du PIB, une part intermédiaire entre l'approche en secteur d'entreprise et en secteur d'unité légale. Ces différences s'expliquent par le fait que, dans l'approche en secteur d'UL, on compte bien les activités secondaires non industrielles des unités principalement industrielles, mais on ne compte pas les activités industrielles menées à titre secondaire par les unités légales de la construction, du commerce et des services. Or ces activités industrielles secondaires ont en 2023 une valeur ajoutée supérieure à celles des activités secondaires non industrielles des secteurs industriels. En revanche, dans l'approche en secteurs d'entreprises, les filiales tertiaires des entreprises industrielles pèsent en 2023 davantage que les filiales industrielles des autres secteurs.

Une des forces de l'approche en branches mise en œuvre dans les comptes nationaux, c'est qu'elle permet des comparaisons homogènes sur de longues périodes, sans que les évolutions annuelles soient perturbées par des effets de restructuration d'entreprises ou de décisions concernant la localisation de la production qui feraient brutalement basculer celles-ci dans le tertiaire.

Néanmoins, quels que soient les écarts constatés dans les trois approches, ils ne remettent pas en cause les grandes tendances. Sur longue période, avec la tertiarisation de l'économie, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB s'est fortement réduite. Mesurée par l'approche branche, elle s'élevait en moyenne à 22,7 % du PIB dans les années 1950. Sur l'ensemble des branches industrielles, la part dans le PIB était de 24,6 % dans les années 1950, et de 13 % en 2023.

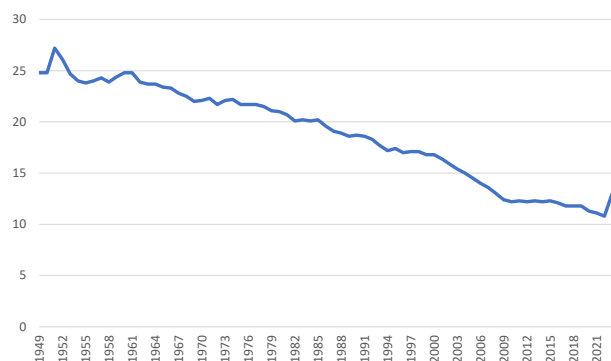


Figure 1 : Part de la valeur ajoutée des branches industrielles dans le PIB de 1949 à 2023 (Source : INSEE, comptes nationaux).

Une autre dimension de l'appareil productif peut faire l'objet de comparaison sur longue période et confirme ce diagnostic, l'emploi salarié des branches industrielles, qui était de l'ordre de 5 millions dans les années 1970, représente en 2023 2,8 millions de salariés.

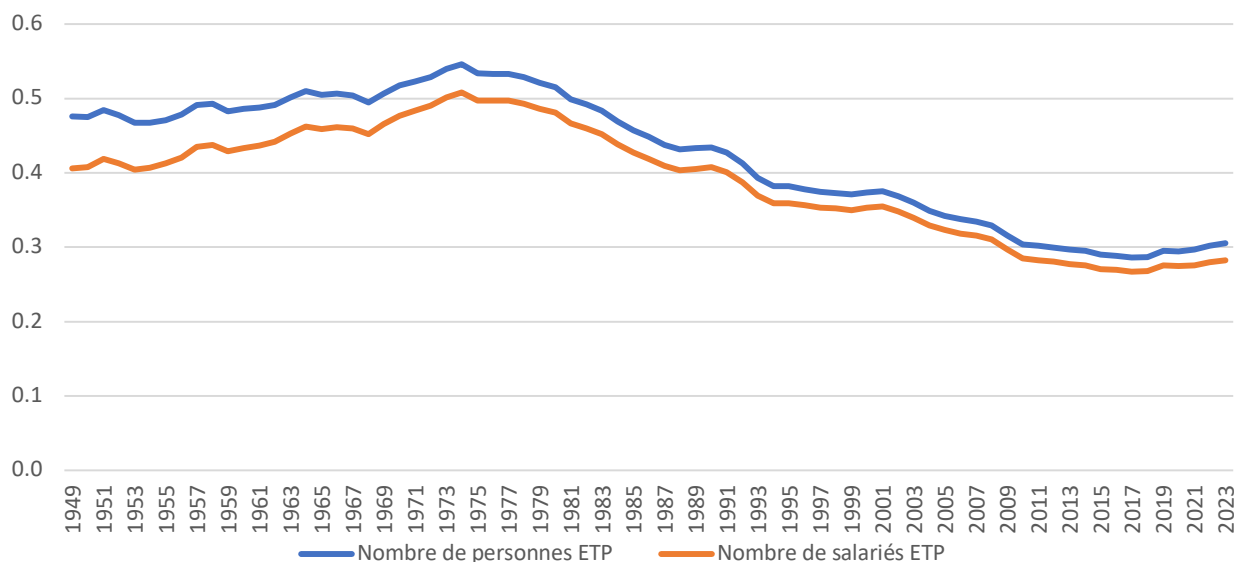


Figure 2 : Emploi intérieur total des branches industrielles en nombre de personnes et nombre de salariés de 1949 à 2023 (Source : INSEE, comptes nationaux).

Comparaison entre la France et l'Allemagne

La place et le rôle de l'industrie en France font, depuis des décennies, l'objet de débats passionnés. Ceux-ci s'appuient souvent sur la comparaison avec les États membres de l'Union européenne, en particulier l'Allemagne. Selon les données les plus couramment mobilisées, la part de l'industrie dans l'économie allemande est de 21 % en 2020 alors qu'elle n'est que de 11 % en France pour la même période. La mesure de la valeur ajoutée d'un secteur est une opération complexe. En particulier dans le cas de l'industrie, faut-il considérer que le service commercial d'une entreprise industrielle, que les services de recherche ou les informaticiens de cette même unité participent à la production industrielle ?

Suivant que l'on raisonne en branche ou en secteur, la réponse est différente. Il existe bien une réponse théorique dans les manuels de comptabilité nationale pour l'approche branche, mais, en pratique, la mesure dépend des spécificités juridiques et comptables de chaque pays. Dès lors, les 21 % de l'Allemagne ne sont pas directement comparables aux 11 % de la France. En résumé, les 21 % de l'Allemagne sont plus proches d'une approche « entreprise », telle qu'elle a été présentée plus haut. Des estimations récemment mises à disposition ont permis une meilleure comparabilité de ces chiffres. Elles conduisent à réduire fortement les écarts entre la France et l'Allemagne. Ainsi, si la part de l'industrie en France est toujours de 11 % en 2020, elle se réduit à 17 % en Allemagne.

Mais l'approche branche, si elle permet des comparaisons temporelles sur une longue période, ne permet pas de disposer d'une description microéconomique du tissu industriel, en termes de concentration, de dispersion des performances entre unités ou de dynamiques de croissance et de renouvellement. Elle ne donne pas non plus d'information sur la répartition sectorielle à un niveau fin de la nomenclature, ni sur les disparités suivant les différentes populations d'entreprises. C'est l'approche « entreprise » qui est alors la plus pertinente.

L'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises : données et méthodes

L'Insee publie annuellement des données détaillées sur le système productif ; celles-ci sont élaborées grâce à la mise à disposition de l'ensemble des sources fiscales : celles relatives à l'impôt sur les sociétés ; les liaisons financières (LIFI), qui identifient et caractérisent les groupes de sociétés opérant en France ; mais aussi les données de la déclaration sociale nominative (DSN), qui permettent d'avoir des données d'emploi, voire les données d'impôt sur le revenu, indispensables pour calculer un chiffre d'affaires des autoentrepreneurs. Ces données sont complétées par une série d'enquêtes, notamment une enquête annuelle de production dans le cadre des entreprises industrielles, qui permettent de disposer d'informations sectorielles non disponibles dans les sources administratives, et, notamment, de calculer pour chaque entreprise une ventilation du chiffre d'affaires par branche.

Ces données sont d'une grande richesse ; elles sont exhaustives sur l'ensemble du champ des entreprises et permettent donc de disposer d'un détail de données sectorielles, pratiquement unique au monde, l'Insee étant un des rares instituts de statistique nationale à disposer d'un accès aussi large aux données individuelles des impôts. Les dernières données disponibles ont trait à l'année 2023.

Quelle photographie de l'industrie l'ensemble de ces données permettent-elles d'avoir pour l'année 2023 ?

Un tissu industriel qui reste très concentré...

Le tissu industriel français a toujours été concentré et reste très concentré. Cette concentration est liée aux caractéristiques de l'industrie en termes de technologies de production, et en particulier de l'importance du capital physique (machines, équipement, etc.) par le biais des coûts fixes et des économies d'échelle qu'il engendre. Au sein même de l'industrie manufacturière, les grandes entreprises dominent ainsi nettement dans les activités pour lesquelles les immobilisations corporelles contribuent le plus à la production. C'est d'abord le cas pour la fabrication de matériels de transport, où elles emploient 70 % des salariés. La place des infrastructures de réseau explique également le poids prédominant des grandes entreprises dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets.

Les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire (ETI) ont un poids élevé. Ainsi, les 112 grandes entreprises industrielles emploient, à elles seules, 1,2 million de salariés, soit 34 % du total de l'industrie contre 26 % pour les grandes entreprises des autres secteurs, et les 2 077 ETI industrielles emploient, elles aussi, 1,2 million de salariés, soit près de 35 % à comparer aux 23 % dans les secteurs non industriels. Prises ensemble, grandes entreprises et ETI industrielles pèsent ainsi 69 % de l'emploi industriel, contre 49 % hors industrie.

Avec une forte exposition à l'international

Une autre caractéristique de l'industrie est l'exposition à l'international. Les groupes étrangers sont surreprésentés dans l'industrie : ils emploient 738 000 salariés dans l'industrie française, soit 22 % du total de celle-ci. Sur les 112 grandes entreprises industrielles, 31 sont contrôlées par des groupes étrangers. De même, sur les 2 077 ETI industrielles, les groupes étrangers en contrôlent 762. Symétriquement, les grandes entreprises et ETI industrielles à contrôle français ont fortement investi à l'étranger. Sur les 81 grandes entreprises industrielles à contrôle français, toutes à l'exception de 2 ont des filiales à l'étranger. Sur les 1 315 ETI industrielles à contrôle français, 794, soit 60 %, ont des filiales à l'étranger. La France représente désormais une part minoritaire de l'activité des groupes industriels français ayant des filiales à l'étranger : 61 % de leur effectif salarié est situé à l'étranger, et l'étranger représente une part équivalente de leur chiffre d'affaires mondial consolidé.

Les exportations sont avant tout le fait des grandes entreprises et ETI industrielles. Les grandes entreprises industrielles réalisent, à elles seules, 42 % du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises présentes en France, tous secteurs confondus, les ETI industrielles 17 %. Sur les 112 grandes entreprises industrielles, 111 ont réalisé des exportations en 2023. Ces exportations s'élèvent en moyenne à 47 % de leur chiffre d'affaires.

A contrario, la part des PME et des microentreprises n'atteint que 30 % dans l'industrie, alors qu'elle s'élève à 51 % dans les secteurs non industriels, et elles sont peu présentes sur le marché international. Seulement 12 % de l'emploi des PME industrielles (hors microentreprises) dépendent de groupes étrangers, et 43 % exportent, pour 18 % de leur chiffre d'affaires. Enfin, seules 7 % des PME industrielles françaises ont une filiale à l'étranger.

Une forte productivité et des niveaux de salaires plus élevés que dans les autres secteurs

Conséquence de cette forte concentration de l'industrie, les entreprises industrielles engagent globalement plus de capital productif matériel que les autres secteurs d'activité. Les immobilisations corporelles par salarié y dépassent ainsi de 62 % la moyenne des entreprises non agricoles et non financières. Ces entreprises font, en outre, appel à du personnel plus qualifié, et ont une plus forte productivité du travail, la valeur ajoutée par salarié dépassant de 19 % la moyenne. Elles versent des salaires supérieurs de 11 % à la moyenne des entreprises.

Au-delà de la productivité du travail, la forte intensité capitalistique des entreprises industrielles se traduit par des taux d'investissement et des taux de marge plus élevés. Un stock de capital productif plus important implique en effet un effort accru d'investissement pour l'entretenir et le faire évoluer, et donc une part plus élevée de la rémunération du capital à travers un taux de marge supérieur. Dans l'industrie du gaz et de l'électricité, le taux d'investissement atteint ainsi 59 %, contre 23 % en moyenne pour l'industrie, et le taux de marge est de 66 %, contre 36 % en moyenne pour l'industrie, et 31 % pour l'ensemble des entreprises non agricoles et non financières.

Une remontée des taux de marge depuis dix ans

Le taux de marge agrégé des entreprises industrielles était en baisse au début des années 2010 (voir Figure 3). Pour l'industrie manufacturière, le taux de marge est ainsi passé de 23,7 % en 2010 à 21,6 % en 2013. La rentabilité économique a également diminué, passant de 8,6 % à 6,8 %. Avec quelques années de décalage, le taux d'investissement était lui aussi en baisse au début des années 2010, et a atteint ses niveaux les plus bas à 13,0 % en 2014 et en 2015.

Au début des années 2010, l'écart était important avec les entreprises allemandes (figure 3). De 2012 à 2014, les entreprises allemandes de l'industrie manufacturière avaient un taux de marge supérieur de 5 à 4 points à leurs homologues françaises.

À partir du 1^{er} janvier 2013, la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) puis son remplacement au 1^{er} janvier 2019 par une baisse pérenne des charges ont permis une remontée des marges. En 2019, le taux de marge de l'industrie manufacturière était de fait revenu à 26,1 % et la rentabilité économique à 7,8 %. Le taux d'investissement s'est également redressé et n'est jamais redescendu en

dessous de 14 % depuis 2018. En 2020, comme dans les autres pays du monde, l'industrie a connu une chute d'activité inédite sous l'effet de la crise de la Covid-19 et du confinement. Le taux de marge de l'industrie manufacturière est ainsi retombé à 21,5 %. Il est remonté depuis à 28,1 % en 2021, 30,7 % en 2022, et 30,1 % en 2023. Les politiques de compétitivité ont également eu pour impact un certain resserrement de l'écart avec l'Allemagne. Sur ces trois dernières années, les taux de marge dans l'industrie manufacturière restent plus élevés en Allemagne, mais de l'ordre de 3 points en 2021, 2 points en 2022 et de 0,9 point en 2023.

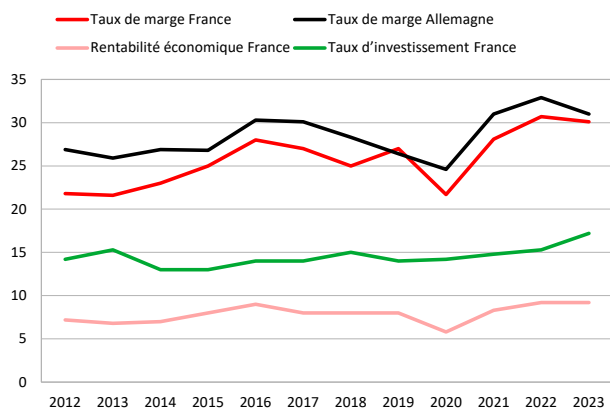


Figure 3 : Taux de marge, rentabilité économique, taux d'investissement des entreprises de l'industrie manufacturière de 2012 à 2023, en France % (Source : INSEE, ESANE). Taux de marge en Allemagne (source : Destatis).

Un impact important des hausses des prix de l'énergie

L'activité de certaines entreprises industrielles a aussi été très fortement impactée par la hausse des prix de l'énergie. Entre mi-2021 et début 2023, les prix de l'énergie ont plus que doublé. L'impact sur les coûts de production a été considérable pour les entreprises industrielles dans les activités les plus énergivores : la sidérurgie, la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, la fabrication de verre et la fabrication de produits chimiques de base. Depuis mi-2021, la production de ces branches a fortement diminué, et, pour la plupart d'entre elles, a atteint un point bas entre fin 2022 et début 2023 (27 % dans la sidérurgie, 21 % dans la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, et 18 % dans la fabrication de produits chimiques de base).

Or, depuis, malgré la forte baisse des prix de l'énergie et une hausse de la production dans la plupart de ces branches, la production fin 2024 reste très en deçà de son niveau de mi-2021 : 24 % dans la sidérurgie, 20 % dans la fabrication de verre, 15 % dans la fabrication de produits chimiques de base, et 12 % dans la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (cf. Figure 4, p.30).

L'industrie en France a toujours été un secteur extrêmement concentré, et elle le reste en 2023, avec de très grands acteurs qui ont un poids considérable et dont l'activité joue un rôle central dans l'activité industrielle. Si, sur longue période, sa part dans le PIB s'est fortement réduite, celle-ci a semblé se stabiliser aux alentours de 11 % ces dernières années. Néanmoins, elle a été confrontée depuis 2020 à des défis importants qui ont eu un impact fort sur son activité, sans qu'il soit possible de dire actuellement les conséquences à moyen et long termes des évolutions récentes.

Définitions

Selon la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 :

Les microentreprises (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;

Les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Branche : Une branche regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des

produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Secteur : Un secteur regroupe des unités statistiques (entreprises, unités légales) classées selon leur activité principale.

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

L'excédent brut d'exploitation est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés et des autres impôts sur la production, et augmentée des autres subventions sur la production.

En statistiques d'entreprises, le taux de marge est calculé par rapport à la valeur ajoutée au coût des facteurs, c'est-à-dire la valeur ajoutée diminuée des autres impôts sur la production, et augmentée des autres subventions sur la production.

La rentabilité économique est le rapport entre l'EBE et la somme des immobilisations corporelles et incorporelles et du besoin en fonds de roulement.

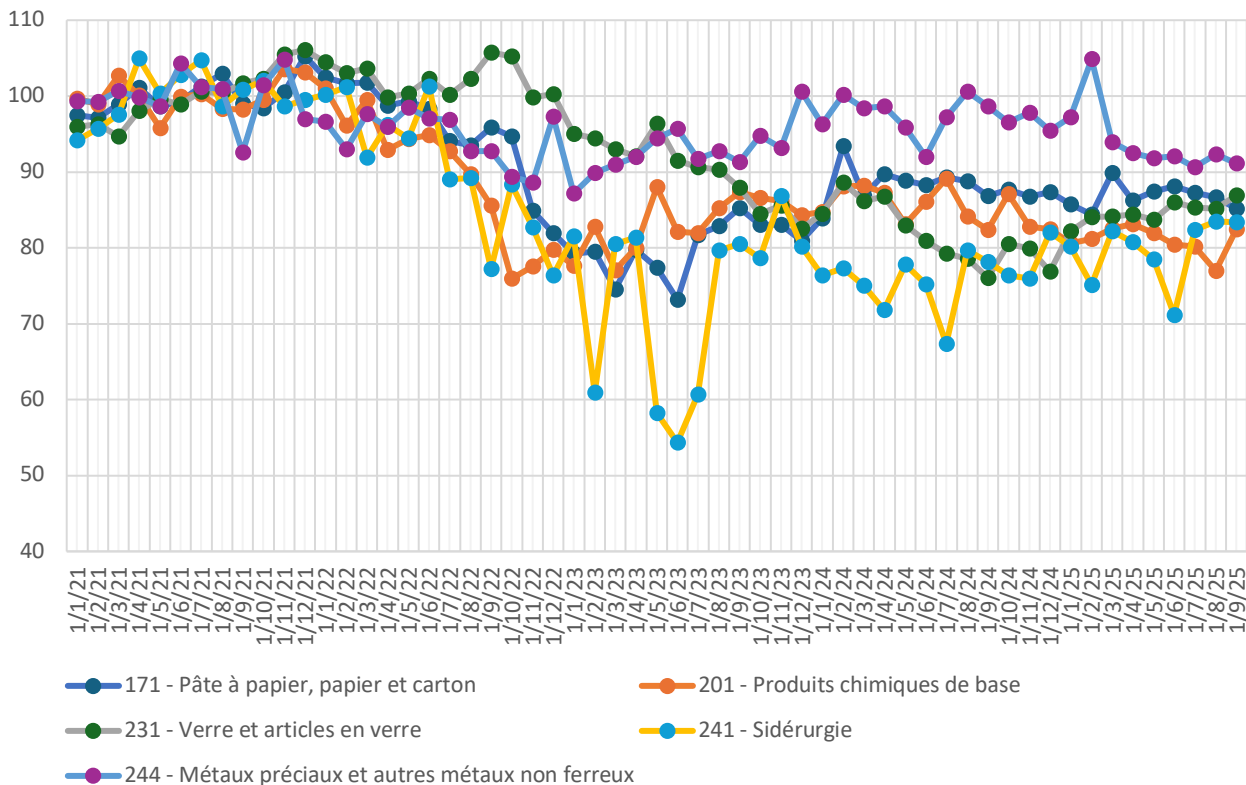


Figure 4 : Évolution de la production dans cinq branches industrielles intensives en énergie de 2021 à 2024 (Source : INSEE, indice de la production industrielle).

Bibliographie

IP, « L'industrie en France en 2023 » (à paraître).

Blog INSEE, « Quel est le poids de l'industrie en France et en Allemagne », <https://blog.insee.fr/combien-pese-l-industrie-en-france-et-en-allemande/>

Insee Focus n°351, « La production des industries intensives en énergie demeure en net retrait par rapport à 2021 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8391324>

Courrier des statistiques - décembre 2024, « La statistique annuelle d'entreprises : sa nature, son histoire, ses enjeux », <https://www.insee.fr/fr/information/8264556?sommaire=8264562>